

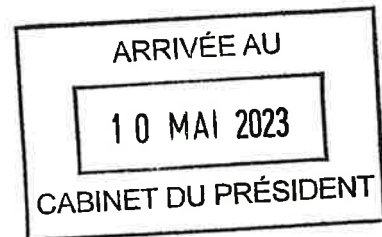


Commission Permanente
15 mai 2023

AMENDEMENT

Rapport N° CP-2023-4-5-4
N° applicatif 5915

Exposé sommaire - Bilan carbone du Trail Grand Est



Lors de la séance plénière du 20 octobre dernier, la CeA a présenté sa stratégie énergétique et écologique. Un des enjeux est de faire de la transition « une démarche d'amélioration continue où l'expérimentation pratique prévaut sur les discours théoriques. »

L'organisation du Trail Alsace Grand Est by UTMB est l'occasion de déployer cette démarche d'amélioration sur une manifestation d'importance. Afin de pouvoir mesurer l'impact concret, direct et indirect, il est proposé de réaliser un bilan carbone de la manifestation. Ce bilan d'Émission de Gaz à effet de serre devra notamment inclure les déplacements des participants et des organisateurs pour se rendre à l'évènement.

Amendement

APRES : (PAGE 3 - 4e paragraphe)

“ Il est aussi à souligner que la prise en compte de l'incidence environnementale de l'évènement est au cœur des préoccupations de l'organisateur, celui-ci ayant un cahier des charges strict et éprouvé en la matière. Les valorisations du milieu, des montagnes, du tourisme durable, et plus généralement le souci du respect de l'environnement, font partie intégrante des objectifs de la manifestation. ”

AJOUTER : “ A ce titre, un bilan carbone de la manifestation sera organisé. Ce bilan carbone inclura notamment les déplacements des participants et des organisateurs depuis leur lieu de résidence jusqu'à la manifestation. ”

Amendement déposé par M. Florian Kobryn pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Florian Kobryn